Image not found or type unknown

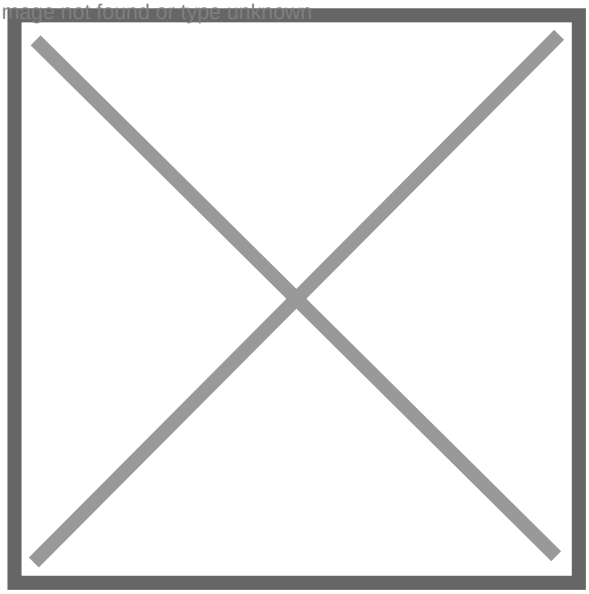

Litige avec mon assurance auto

Par **yvel31**, le **17/09/2008** à **17:09**

bonjour
j'ai l'honneur de vous exposer mon probleme avec mon assurance auto .
j'ai eu un accident le mardi 16 septembre 2008 , avec une voiture conduite par une damme qui était garée dans un emplacement où c'est bien marqué "stationnement interdit" et au moment où je passais elle démarre sans regarder et elle a heurté ma voiture , j'ai tous le coté droite abimé(les 2 portières et l'aile).J'ai appellé la police 2 fois mais ils n'ont pas voulu se déplacer .J'ai pris meme des photos qui en témoignent (le lieu , la plaque qui interdit le stationnemnt et les dégats ocasionnés).
Le probleme est que la damme n'a pas voulu signé le constat alors qu'elle a bien mentionné qu'elle sortait du stationnement. Mon assurance ne veut rien savoir car malgré toutes le photos, ils m'ont dit que tant qu'il n'y a pas de signature on vous rembourse rien car j'ai pas une assurance tous risques.
Sachant que la signature du constat n'est pas obligatoire et que la police ne voulait pas venir, je ne sais pas que ce que je dois faire???j'ai des gros dégats sur ma voiture et je travaille à temps partiel .
est ce que je peux trouver une réponse de votre part?
merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **17:49**

bonjour, avez vous les coordonnés de la dame auteur avec son véhicule de votre préjudice, des témoins de l'accident matériel, avez vous correctement rempli et signé votre partie du constat amiable qui fait foi en cas d'accident et permet à votre assureur conformément au

convention ida de déterminer les parts de responsabilité et d'indemniser ou non.

Comme il y a un tiers à l'origine de votre dommage selon vos dires, la garantie dommage tous accidents ou tous risques n'a pas lieu d'intervenir, surtout que généralement en Droit des Assurances c'est à l'assuré d'apporter la preuve de son préjudice et les circonstances de l'accident, y a t'il eu une expertise ou pas de la part de votre assureur, à combien estimez vous les dégats, cordialement

Par **yvel31**, le **17/09/2008** à **18:06**

merci pour votre réponse
c'était une route presque déserte , il n'y avait personne pour témoigner , il y a juste une société pharmaceutique , la damme est chargée de transporter les employés , j'ai meme appellé son employeur qui ne veut rien savoir.
la damme a rempli le constat avec moi et elle a meme mentionné qu'elle sortait d'un stationnement-pour votre information c'était interdit de stationner et j'ai pris des photos qui le prouve- mais au moment de signer elle a refusé car elle a reçu un appel de son mari je suppose qui l'a déconséillé de le faire .j'ai appellé la police , ils n'ont pas voulu venir donc je ne pouvais rien faire.
oui j'ai pri les cordonnées de la damme car c'est elle qui les a marqué sur le constat.
oui j'ai rempli le constat correctement et je l'ai signé.
l'assurance m'a dit que tant qu'il n ya pas de signature de la 2eme partie ils peuvent pas savoir qui est en tort et donc mon assurance qui n'est pas tous risque ne me permet pas d'etre rempboursé!!! car pour eux peut etre je serai fautif alors que j'ai des photos et meme l'impact je l'ai eu sur l'aile coté passager et l'autre voiture a eu le pare choc cassé , ce qui prouve que j'étais bien engagé sur la voie , mais la damme m'a dit que c'est elle qui était engagée alors que normalement on dois bien regarder avant de sortir d'un stationnement et en plus c'était un stationnement interdit.
l'assurance m'a dit que dès qu'ils reçoivent le constat ils vont m'envoyer un courrier avec le nom d'un expert et je dois prendre rdv avec lui.
svp est ce que ma compagnie d'assurance a le droit de me refuser d'etre remboursé?? les dégats sont un peu près de 1000 euros.
merci

Par **jeetendra**, le **17/09/2008** à **20:52**

attendez le passage de l'expert, il verra bien ce qui s'est passé, courage, bonne soirée à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés